



“ *Votre communauté est
constituée de 58 communes* ”

- Aubigny
- Barou-en-Auge
- Beaumais
- Bernières-d'Ailly
- Bonnoeil
- Bons-Tassilly
- Cordey
- Courcy
- Crocy
- Damblainville
- Épaney
- Éraines
- Ernes
- Falaise
- Fontaine-le-Pin
- Fourches
- Fourneaux-le-Val
- Fresné-la-Mère
- Jort
- La Hoguette
- Le Détrôit
- Le-Marais-la-Chapelle
- Le-Mesnil-Villement
- Leffard
- Les-Isles-Bardels
- Les-Loges-Saulces
- Les-Moutiers-en-Auge
- Louvagny
- Maizières
- Martigny-sur-l'Ante
- Morteaux-Couliboeuf
- Noron-l'Abbaye
- Norrey-en-Auge
- Olendon
- OUILLY-le-Tesson
- Perrières
- Pertheville-Ners
- Pierrefitte-en-Cinglais
- Pierrepont
- Pont-d'Ouilley
- Potigny
- Rapilly
- Rouvres
- St-Germain-Langot
- St-Martin-de-Mieux
- St-Pierre-Canivet
- St-Pierre-du-Bû
- Sassy
- Soulangy
- Soumont-St-Quentin
- Tréprel
- Ussy
- Versainville
- Vicques
- Vignats
- Villers-Canivet
- Villy-Lez-Falaise
- Vendeuvre



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE FALAISE**

ZA de Guibray
rue de l'Industrie
14700 FALAISE

Isabelle LAUDO
02.31.90.42.18
06.12.27.55.84
ilaudo@paysdefalaise.fr



Retrouvez-nous sur :

www.paysdefalaise.fr
accueil@paysdefalaise.fr

Nos bureaux sont ouverts du lundi au
vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.



SERVICE TÉLÉALARME

Simple, rassurant, efficace,
restez à domicile en toute sécurité !

Qu'est ce que la téléalarme ?

“ Une solution rassurante pour vivre seul(e) en toute sérénité ! ”

C'est un transmetteur branché sur la ligne téléphonique et relié directement aux pompiers. Chaque abonné est muni d'un pendentif ou d'un bracelet qui lui permet de se déplacer librement chez lui et déclencher un appel à distance si besoin (chute, malaise...).



En cas d'incident, la personne appuie sur le pendentif ou le bouton situé sur l'appareil pour déclencher le système d'alerte : l'opérateur au Centre de Secours identifie l'appel et alerte le poste de secours le plus proche qui enverra sur place les secours adaptés.

Un suivi personnalisé est assuré par un agent de la Communauté de communes, qui veille au bon fonctionnement. Une batterie assure son fonctionnement en cas de coupure de courant. Un voyant témoin permet de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil.

Pourquoi demander la téléalarme ?

- Préserver la liberté et l'indépendance.
- Conserver son mode de vie de jour comme de nuit.
- Réduire l'anxiété des personnes âgées pour qu'elles puissent vivre en toute sérénité.
- Secourir plus rapidement et limiter les séquelles en cas de chute.
- Eviter d'entrer dans un établissement spécialisé (maison de retraite ou de repos).
- Apporter une sécurité aux personnes isolées.
- Aider les familles à vivre en toute tranquillité.



Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes isolées ou âgées
- Les personnes dépendantes ou en situation de handicap quelque soit l'âge.
- Les personnes domiciliées dans l'une des 58 communes de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Comment fonctionne t- elle ?

- Le système d'installation est simple et n'entraîne aucune nuisance ou inquiétude provoquée par des travaux à domicile.
- Ce boîtier peut recevoir et localiser les appels, identifier la personne en détresse et permettre une intervention rapide et efficace.



LE COÛT
28 € / mois

Une aide de l'APA, attribuée par le Conseil Général du Calvados, est possible sous certaines conditions.
Renseignements au CLIC : 02.31.41.41.90

